



DATES DE VERSEMENTS DE TAXES 2025

P.5

PICKLEBALL : NOUVEAUTÉS

P.12

PROGRAMME D'ACCOMMODEMENT AU CAMP DE JOUR

P.15

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	3
Informations sur les services	5
Histoire et patrimoine	10
Bibliothèque	11
Loisirs et culture	12
Vie communautaire	16
Calendrier de février	19
Calendrier des collectes	20



INSCRIPTIONS AU CAMP DE LA RELÂCHE 2025

Page 12

OFFRE D'EMPLOI - CAMP DE JOUR



Pages 13-14

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE ET À LA PASSE-PARTOUT



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

Page 8

À la mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Laurence Bousquet
579 489-5485

DISTRICT 3



Jean Pinard
450 772-5427

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Pascale Pinette
450 300-5500

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis
En présentiel les lundis et mercredis
selon l'horaire de bureau
Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, avenue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

HORAIRE

Mardi, mercredi, jeudi:

de 11 h 30 à 16 h 30

de 18 h 30 à 20 h 30

Vendredi: de 9 h 30 à 11 h 30

Samedi: de 10 h à 14 h



Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@viljest-pie.ca	772-2488	poste 226
Eric Sergerie	Assistant-trésorier comptabilite@viljest-pie.ca	772-2488	poste 229
Annick Lafontaine	Greffière greffe@viljest-pie.ca	772-2788	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et environnement urbanisme@viljest-pie.ca	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics r.choquette@viljest-pie.ca	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des Loisirs loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 236
Jean-Yves Bergeron	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@viljest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@viljest-pie.ca	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants y.demers@viljest-pie.ca	772-2488	
Alexandria Boucher	Préventionniste prevention@viljest-pie.ca	772-2488	poste 252

Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@viljest-pie.ca

Coordonnées:

Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

Téléphone: 450 772-2488

Télécopieur: 450 772-2233

Courriel: st-pie@viljest-pie.ca

Site internet: www.viljest-pie.ca

HEURE D'OUVERTURE:

Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)

Vendredi: 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc

1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700



WWW.VILLEST-PIE.CA

PROMULGATION Règlement # 212-2025

RELATIF AUX TAUX DE LA TAXATION, DE LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX
ET DES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Règlement # 286

RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 14 janvier 2025 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 212-2025 est d'établir les taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2025.
3. Le but visé par le règlement numéro 286 est de procéder à une refonte des dispositions de ce règlement et de se conformer à l'article 127.1 du PL16 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dont l'une des nouveautés notables est la mise en œuvre d'une formation obligatoire pour les membres du comité consultatif d'urbanisme.
4. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
5. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 15 janvier 2025

Annick Lafontaine, Greffière

VIE MUNICIPALE



AVIS

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance spéciale du budget du 9 décembre 2024.

ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET DISTRIBUTION DU DOCUMENT EXPLICATIF

Le conseil adopte le budget pour l'exercice financier 2025 au montant de 10 762 400 \$ et, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, le document explicatif sera imprimé dans le journal municipal L'Écho de ma Ville, diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2025, 2026 ET 2027 ET LA DISTRIBUTION DU DOCUMENT EXPLICATIF

Le conseil adopte le programme triennal en immobilisation de la municipalité pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027, tel que présenté et, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, le document explicatif sera imprimé dans le journal municipal L'Écho de ma Ville, diffusé sur le territoire de la municipalité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h24.

PROCÈS-VERBAL

de la séance spéciale du 9 décembre 2024 à 19 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la séance spéciale du 9 décembre 2024 est adopté en ajoutant le point 17. Règlement d'emprunt numéro 244 – modification par résolution.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 212-2025 RELATIF AUX TAUX DE LA TAXATION, DE LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS DE MOTION est donné par Pascale Pinette qu'à une assemblée subséquente le règlement de taxation 212-2025 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement dont l'objet vise à établir les taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2025.



VIE MUNICIPALE

ADOPTION DU RÈGLEMENT 281-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 281 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseil adopte le règlement numéro 281-2024 modifiant le règlement numéro 281 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité. L'objet de ce règlement vise à mettre à jour les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité et d'ajouter les tarifs pour le nettoyage des cours d'eau.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 287 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Le conseil adopte le règlement numéro 287 sur le droit de mutation. L'objet de ce règlement est de se prévaloir de certaines dispositions de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15.1), notamment en fixant un taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3) du premier alinéa pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$. Le taux sera de 2% au lieu du taux prévu au paragraphe 3) qui est de 1.5%. Ce règlement sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2025 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA VILLE DE SAINT-PIE

Le conseil décrète qu'à compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 5 % pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS EN SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE (BUDGET 2025)

Le conseil autorise l'affectation des surplus accumulés non affectés en surplus accumulés affectés équilibre budgétaire (budget 2025) pour un montant de 20 000 \$ pour l'item « Équilibrage du budget 2025 ».

TRAVAUX SUR LES RUES SAINT-JOSEPH ET SAINT-PAUL – PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 4

Le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 4 concernant la partie des travaux assumée par la Ville de Saint-Pie sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 25 385,91 \$, incluant toutes les taxes et une retenue de 2 453,28 \$; la partie pavage approprie le surplus accumulé affecté pavage;

Le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 4 concernant la partie des travaux assumée par le promoteur sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 78 004,06 \$, incluant toutes les taxes et une retenue de 7 538,26 \$.

MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION – PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 3

Le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 3 concernant les travaux de mise à niveau de la station d'épuration à la compagnie Nordmec Construction inc. pour un montant de 440 481,57 \$, incluant toutes les taxes, représentant le coût des travaux réalisés, diminué d'une retenue de 10 %, soit 42 567,86 \$, qui sera payée lors des acceptations provisoire et définitive des travaux.

CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN TOIT SUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE - AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS # 2 ET # 3

Le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 2 concernant les travaux de conception et construction d'un toit sur la patinoire extérieure à la compagnie ACI-Ponts et Ouvrages d'art inc. pour un montant de 328 282,37 \$, incluant toutes les taxes et une retenue de 31 725 \$;

Le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 3 concernant les travaux de conception et construction d'un toit sur la patinoire extérieure à la compagnie ACI-Ponts et Ouvrages d'art inc. pour un montant de 428 810,76 \$, incluant toutes les taxes et une retenue de 41 440 \$.

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES RELIÉS À L'EAU POTABLE ET AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE – NOUVELLE ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil démontre son intérêt à renouveler l'entente relative à la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages reliés à l'eau potable et au traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Dominique. Un projet d'entente sera envoyé à la municipalité de Saint-Dominique pour approbation. Le conseil autorise la directrice générale et le maire, ou leurs substituts respectifs, à signer la nouvelle entente relative à la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages reliés à l'eau potable et au traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Dominique débutant le 1^{er} janvier 2025.

ENTENTE DE SERVICES SYSTÈME SURVI-VÉHICULAIRE ET SYSTÈME SURVI-MOBILE AVEC CAUCA – AUTORISATION

Le conseil accepte la nouvelle entente avec la compagnie Cauca pour les systèmes de SURVI-Véhiculaire et SURVI-Mobile, autorise le directeur du Service de sécurité incendie à signer l'entente de service et autorise le paiement de la facture pour l'année 2025 pour un montant de 1 800 \$, plus taxes.

POLITIQUE DE LA FAMILLE – ADOPTION

Le conseil adopte la Politique de la famille de Saint-Pie et son plan d'action et autorise la transmission de la Politique de la famille et son plan d'action au ministère de la Famille, ainsi que la reddition de comptes liée à l'entente de subvention accordée pour ce projet.

CLUB DE MOTONEIGE DU CENTRE DE LA MONTÉRÉGIE INC. – CONFORMITÉ DES TRAVERSES DE ROUTES MUNICIPALES POUR LES SENTIERS DE MOTONEIGE – SAISON HIVERNALE 2024-2025

Le conseil autorise le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. à traverser en motoneige et confirme la conformité des traverses de routes municipales pour les sentiers de motoneige, pour la saison hivernale 2024-2025, au Grand rang Saint-François, au Petit rang Saint-François, au rang de la Rivière Nord et au rang Double. Si requis, faire une demande d'autorisation auprès du ministère des Transports du Québec.

FINANCES – COMPTES PRÉSENTÉS AU 9 DÉCEMBRE 2024

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés pour un montant de 170 857,25 \$.



RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 244 – MODIFICATION PAR RÉOLUTION

Le règlement numéro 244 est modifié de la façon suivante :

- Le titre du règlement numéro 244 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 244 décrétant une dépense de 505 894 \$ et un emprunt de 470 000 \$ pour des travaux de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage, de trottoirs et/ou de bordures sur les rues Saint-Paul (de Sainte-Cécile à Roy) et Saint-Joseph;
- Le règlement numéro 244 est modifié par l'ajout du CONSIDÉRANT suivant entre le premier et le deuxième : CONSIDÉRANT qu'une contribution financière en vertu du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Projets particuliers d'amélioration est accordée à la Ville pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 25 000 \$, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B »;

- L'article 2 du règlement numéro 244 est modifié en remplaçant le texte suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 470 000 \$ aux fins du présent règlement » par le texte suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 505 894 \$ aux fins du présent règlement »;
- L'article 3 est remplacé par le texte suivant : Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 470 000 \$ sur une période de 20 ans, à affecter la somme de 25 000 \$ provenant d'une subvention en vertu du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Projets particuliers d'amélioration et le conseil est autorisé à utiliser les deniers du fonds d'administration pour une somme de 10 894 \$.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h41.

INFORMATIONS SUR LES SERVICES



→ DATES DES VERSEMENTS DE TAXES 2025

Vous allez recevoir sous peu votre compte de taxes municipales pour l'année 2025. Pour ceux qui ont un compte de plus de 300 \$, vous remarquez qu'il vous est possible de payer en 6 versements. **Pour avoir droit à l'escompte de 2 %, vous devez payer la totalité de vos 6 versements au plus tard le 6 mars 2025.**

DATE LIMITE DU PREMIER VERSEMENT

6 MARS 2025

LES AUTRES DATES LIMITES SONT LES SUIVANTES

- ✓ 2^E VERSEMENT : 17 AVRIL 2025
- ✓ 3^E VERSEMENT : 29 MAI 2025
- ✓ 4^E VERSEMENT : 10 JUILLET 2025
- ✓ 5^E VERSEMENT : 21 AOÛT 2025
- ✓ 6^E VERSEMENT : 2 OCTOBRE 2025

Nous rappelons également à ceux et celles dont le compte de taxes est payé par leur institution financière que c'est leur responsabilité de faire parvenir une copie de leur compte à celle-ci. La Ville de Saint-Pie n'envoie pas de copie directement aux institutions financières.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Par chèque à l'ordre de la Ville de Saint-Pie : par la poste au 77, rue Saint-Pierre ou en le déposant dans la boîte à courrier verrouillée située près de l'entrée principale. Des frais pourraient s'appliquer pour tout chèque retourné par une institution financière.
- Au bureau de votre institution financière;
- À l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture (débit, argent comptant et chèque);
- Par paiement direct. Dans ce cas, il est très important de suivre les étapes suivantes :
 - Nom du fournisseur : Saint-pie
 - Catégorie : Taxes municipales (eau et égout)
 - Recherche
 - Choisir Ville Saint-Pie _ Taxes (Qc)
 - Le numéro de référence demandé correspond au numéro de matricule de votre propriété (14 chiffres n'incluant pas les 0).
 - Il est très important de bien suivre la démarche afin que le paiement soit effectué à la bonne place, car il pourrait y avoir des intérêts et des pénalités.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

INFO FLASH

- 14 février 2025 : Bonne Saint-Valentin à tous!
- Prochaine séance du conseil municipal : 4 février
- Pensez à mettre le 1^{er} versement de taxes à votre agenda!

Résultats de la collecte du 3 janvier 2025 à Saint-Pie

83 donneurs
72 poches de sang

Qui permettront à 288 personnes malades de recevoir des produits sanguins.

Merci à tous les donateurs!

COLLECTE DE SANG



ATTENTION AU FROID: CONTENU GELÉ = BAC NON VIDÉ!

3 façons de gérer les matières organiques pour éviter les problèmes:

- 1 Déposer un grand sac de papier à l'intérieur du bac
- 2 Placer les matières dans un sac de papier kraft...
- 3 ... ou dans du papier journal



www.riam.quebec
450 774-2350

SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS

Avez-vous déménagé? Êtes-vous un nouveau résident? Avez-vous changé de numéro de téléphone ou d'adresse courriel?

En vue de vous communiquer efficacement toutes situations urgentes, **il est important de nous fournir vos coordonnées à jour.** Ainsi, nous pourrions vous prévenir lors de diverses situations tel que : **un avis d'ébullition d'eau, une fermeture de rue ou encore une coupure d'eau.** Notre système automatisé vous propose trois moyens différents pour vous joindre, soit par téléphone, par texto ou par courriel.

Il y a plusieurs méthodes pour vous inscrire au système automatisé ou pour la mise à jour de vos coordonnées :

1. En nous fournissant vos informations ci-dessous par courriel au st-pie@villem-pie.ca;
2. En nous fournissant vos informations ci-dessous en personne au bureau municipal ou par la poste au 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie, JOH 1W0;
3. En communiquant avec nous au 450 772-2488 poste 0.

Nous aurons besoin des renseignements suivants :

Nom(s) complet(s) | Adresse complète | Téléphone principal (obligatoire) | Cellulaire(s) | Courriel(s)

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



QUOI METTRE OU NE PAS METTRE AU BAC DE RÉCUPÉRATION?

CONTENANTS,
EMBALLAGES,
IMPRIMÉS, **C'EST TOUT.**

Exemples de contenants, emballages et imprimés acceptés

- Contenant de produit d'entretien ménager
- Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- Boîte de carton
- Assiette et papier d'aluminium
- Emballage de mets à emporter et préparés
- Journal et circulaire
- Enveloppe
- Feuille de papier
- Cahier



Exemples de matières refusées

- Pile
- Seringue
- Boyau d'arrosage
- Bombes aérosols
- Chaise de jardin
- Jouet
- Casserole
- Vêtements et tissu
- Mouchoir



BONS COUPS

- > Vider et rincer légèrement les contenants
- > Retirer les couvercles des pots et contenants - sauf pour les petits bouchons
- > Séparer les matières composant l'emballage, lorsque possible
- > Faire des boulettes de papier d'aluminium (même sale)
- > Défaire et plier les boîtes de carton
- > Faire des boulettes de sacs



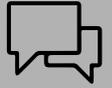
BESOIN DE PLUS
D'INFOS SUR LE BAC?
CONSULTEZ
BACIMPACT.CA

OU

La Régie intermunicipale
d'Acton et des Maskoutains
www.riam.quebec
450 774-2350



Décembre - 2024



FIERTÉS DE SAINT-PIE

Les citoyens sont invités à écrire au sujet d'une personne, une équipe qui a fait un « bon » coup dernièrement, quelqu'un qui vous rend fier/e! Cela peut être un jeune athlète, un employé, tout comme un bénévole qui se surpasse depuis des années ou qui s'implique auprès de sa communauté. La personne/équipe en question doit être native de Saint-Pie, sans nécessairement y habiter actuellement. Écrivez-nous au st-pie@villem-st-pie.ca pour nous partager votre **FIERTÉ DE SAINT-PIE!**

MON BAC RESTE DANS MA COUR



Durant la saison hivernale, il est important de se rappeler que les bacs doivent être placés dans votre entrée de cour et non dans la rue, lors des jours de collectes. De cette façon, ils ne nuiront pas au déneigement et cela évitera des bris étant donné qu'ils seront sur votre terrain.



N'oubliez pas de déneiger et déglacer les couvercles des bacs ainsi que de s'assurer qu'ils soient fermés.

PSST! Vérifiez que le couvercle n'est pas gelé et qu'il s'ouvre afin de pouvoir être vidé!



STATIONNEMENT DE NUIT

RÈGLEMENT 258 ARTICLE 6- - HIVER

« Il est interdit de laisser un véhicule stationné dans une rue, pour plus de 15 minutes, entre 01 h 00 et 06 h 00, du 1^{er} novembre au 15 avril. »

Cette interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25, 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier.



FROID INTENSE : PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE DOMESTIQUE



Lors des périodes de froid intense, la nécessité de se réchauffer peut augmenter les risques d'incendie domestique. Les appareils de chauffage, les cheminées et les poêles à bois sont souvent utilisés de manière intensive, ce qui peut entraîner des situations dangereuses si des précautions adéquates ne sont pas prises. Voici quelques conseils afin de prévenir les incendies et protéger votre maison.

Chaufferettes et radiateurs portatifs

- **Placez les appareils de chauffage** à au moins 1 mètre de toute matière inflammable, comme les rideaux, les meubles et les vêtements.
- **Ne laissez jamais ces appareils sans surveillance.**
- **Utilisez des appareils de chauffage certifiés** par un organisme reconnu, comme CSA ou UL.
- **Évitez d'utiliser des rallonges électriques** avec ces appareils, car elles peuvent surchauffer et provoquer un incendie.
- **Débranchez les appareils de chauffage** lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Dégagement des plinthes électriques

- **Éloignez les meubles et les objets** : Gardez un espace d'au moins 4 pouces entre les plinthes électriques et tout

meuble ou objet pour permettre une circulation d'air optimale.

- **Évitez les matières inflammables** : Ne placez jamais de rideaux, de vêtements ou d'autres matières inflammables à proximité des plinthes électriques.
- **Nettoyez régulièrement** : Assurez-vous que les plinthes électriques sont exemptes de poussière et de débris pour éviter les risques d'incendie et améliorer leur performance.

Panne de courant

- **Utilisez des sources de chaleur sûres** : Privilégiez les appareils de chauffage d'appoint conçus pour une utilisation intérieure et certifiés par un organisme reconnu.
- **Détecteurs de monoxyde de carbone** : Installez des détecteurs de monoxyde de carbone dans votre maison et vérifiez régulièrement leur bon fonctionnement.
- **Évitez les bougies** : Utilisez des lampes de poche ou des lanternes à piles plutôt que des bougies pour éviter les risques d'incendie.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

Année scolaire 2025-2026

Du 17 février au 28 février 2025

Programme Passe-Partout

Pour les enfants qui auront 4 ans avant le 1^{er} octobre 2025

Maternelle 4 ans et 5 ans

Pour les enfants qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1^{er} octobre 2025

Tous les détails au

www.csssh.gouv.qc.ca



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec



Programme Passe-Partout

Préparons votre enfant à son entrée à l'école !

Votre enfant aura 4 ans avant le 1^{er} octobre et vous souhaitez qu'il vive une première expérience positive avec l'école ? Inscrivez-le dès maintenant au programme Passe-Partout.

Activités

- Environ trois fois par mois, en journée, les enfants seront accompagnés pendant deux heures par une enseignante dans diverses activités ludiques et d'exploration du milieu scolaire.
- Huit fois dans l'année, en soirée, les parents et les enfants viendront partager des moments amusants et enrichissants à l'école. Les parents pourront aussi échanger sur différentes thématiques.

Durée

De septembre à juin

Inscription

En ligne, au www.csssh.gouv.qc.ca



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec



Pour rejoindre l'équipe Passe-Partout : 450 773-8401, poste 6557



POLITIQUE D'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

En 2009, la Ville de Saint-Pie a choisi d'offrir un programme de subvention de couches lavables pour bébé. Cette mesure vise à encourager les parents du territoire qui décident d'adopter ce type de couches pour le bien-être de leur enfant et pour l'environnement. En 2021, le conseil municipal bonifie cette politique en y ajoutant les produits d'hygiène durables pour répondre aux besoins des femmes et des aînés.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR TOUS

- Être résident de Saint-Pie;
- Si le demandeur est un propriétaire, son compte de taxes municipales ne doit pas indiquer d'arréages;
- Pour tout demandeur, aucune somme ne doit être due au Services des loisirs;
- Remettre le formulaire et les pièces justificatives au cours des 3 mois suivant l'achat;
- Remplir le formulaire de demande d'aide financière et signer le contrat d'engagement écologique de la Ville de Saint-Pie;

SUBVENTION POUR LES COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ

Le montant versé par subvention est d'une valeur maximale du montant de l'achat, jusqu'à concurrence de 100\$ pour un premier ensemble de 20 couches lavables. Un montant de 50\$ sera remboursé pour l'achat d'un deuxième ensemble.

Critères d'admissibilité pour l'achat de couches réutilisables pour bébé

- Être parent d'un enfant de moins de 12 mois;
- Acheter un ensemble de couches lavables et réutilisables de 20 couches (minimum) neuves (100% de la subvention) ou d'occasion (50% de la subvention);
- Acheter du tissu et des accessoires dans le but de confectionner soi-même ses couches lavables (50% de la subvention);
- La date de la facture doit se situer dans la période entre le 6^e mois précédant la date de l'accouchement et le 6^e mois suivant cette même date;
- Les achats doivent être faits avant que l'enfant atteigne l'âge de 6 mois;

- Déposer une seule demande par enfant admissible;
- Fournir une preuve de naissance de votre enfant (certificat ou acte de naissance). Cette preuve peut être acheminée dans un second envoi. La subvention sera versée uniquement lors de la réception de **tous** les documents;

SUBVENTION POUR LES PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

Le montant versé pour la subvention pour les produits d'hygiène est un remboursement de 50%, jusqu'à concurrence de 50\$ par personne, par année, sur l'achat de produits d'hygiène durables neufs.

Valide pour les items suivants :

- coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges;
- Sous-vêtements lavables pour incontinence urinaire ou énurésie;
- Protection pour incontinence lavable;

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

- Acheter un ou des produits d'hygiène féminine durables de tout type (coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges);
- Acheter un ou des produits d'hygiène durables de tout type (sous-vêtements lavables pour incontinence urinaire ou énurésie, protection pour incontinence lavable);
- Déposer une seule demande par année, par personne admissible;
- Pour les demandeurs de 18 ans et moins, la demande doit être réalisée par le parent ou le tuteur.

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Enfouir une tonne de déchets coûte en moyenne 130\$. En détournant des sites d'enfouissement les millions de couches qui seront jetées cette année au Québec, qui représentent près de 60 000 tonnes de déchets, on parle alors d'une possibilité d'économie de près de 8 millions de dollars!

À l'échelle municipale, ce chiffre est bien sûr moindre, mais assez intéressant pour qu'il soit considéré dans les orientations de la politique familiale.

QUELQUES DONNÉES QUI FONT RÉFLÉCHIR...

- Une enfant utilisera environ 60 000 couches lavables avant d'atteindre le stade de la propreté.
- Une couche lavable remplace 230 couches jetables.
- Les couches jetables prennent de 300 à 500 ans à se décomposer pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation... Une couche lavable s'utilise 200 fois et se décompose totalement en 6 mois.
- La production des couches jetables requiert 41% plus d'eau qu la production et l'entretien des couches lavables.
- Une couche jetable nécessite, à elle seule 120 m³ d'eau pour sa fabrication, en plus de tous les matériaux polluant (plastique) et produits chimiques qui forment la couche absorbante. En revanche, il faudra 83 m³ d'eau pour laver une couche réutilisable durant toute sa vie utile, qui est de deux à trois ans.
- L'utilisation des couches lavables correspond à l'ajout d'une lessive par semaine.
- Au Canada, c'est 2 400 000 d'arbres que nous coupons chaque année pour la production de couches jetables, c'est environ 5 à 12 arbres par enfant.
- Certaines marques de couches lavables proposent des modèles qui s'adaptent à la taille de bébé. L'achat des couches se fait en une seule fois et servent durant toute la croissance du bébé.
- Au Québec, les couches à usages unique représentent le 3^e déchet en importance dans les sites d'enfouissement. Selon le réseau National Women's Health Network, 12 milliards de serviettes hygiéniques et 7 millions de tampons sont jetés annuellement dans le monde.



WWW.VILLEST-PIE.CA



2025, ÇA CONTINUE...

L'historien cherche à conserver les faits du passé, ce qui ne m'empêchera pas de vous souhaiter le meilleur pour cette nouvelle année.

Un regard des derniers cent ans, par tranches de dix ans, nous révélerait quoi ?

2015 : 9 mai, Richard Abel donne le coup d'envoi de son nouveau spectacle « Autour du monde » à l'église de Saint-Pie. Plus de 400 personnes y assistent et contribuent ainsi 5 173.50 \$ d'aide pour la Fabrique. — Travaux rue Notre-Dame et travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sous la rivière Noire. — 19 octobre, élections fédérales : Brigitte Sansoucy, néodémocrate, l'emporte devant le candidat libéral René Vincelette par 598 voix.

2005 : Le centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (CTBM) situé au ruisseau des Aulnages au Grand rang Saint-François entre en service durant cette année. — Benoît XVI (Joseph Ratzinger, allemand) succède à Jean-Paul II décédé le 2 avril. — La rivière Noire sort de son lit, le 17 octobre, suite aux pluies des quatre derniers jours qui s'ajoutaient à plusieurs millimètres de pluie ces dernières semaines.

1995 : 6 février, le conseil adopte une politique de reconnaissance pour les organismes de la municipalité. — Bordures et pavages des rues Beaudry, Despars, Desnoyers, Plamondon, Choquette, Dufresne et Guertin. — Entente entre les municipalités du Village et de la Paroisse pour le remplacement du chalet des loisirs. La Caisse populaire de Saint-Pie offre une contribution de 25 000 \$, pour ce projet. — Travaux d'éclairage et d'aménagement du parc Euclide Lacasse. — La Paroisse procède à la reconstruction des rues du Domaine Bousquet. — Prolongement de la rue St-Jean pour atteindre la rue Jacques-Cartier. — Julie Fontaine est embauchée comme pompier volontaire.

1985 : Agrandissement de la Caisse populaire — Construction du réseau d'aqueduc du Bas-du-Petit-Rang-Saint-François. — Alpha Page inc. installe une deuxième tour de communication de 200 pieds au sommet du mont Yamaska. — Pierre Marc Johnson est élu président du Parti québécois. Il devient premier ministre le 3 octobre 1985 par la passation

du pouvoir par René Lévesque. — 33^e élections générales, le 2 décembre. Le Parti libéral de Robert Bourassa obtient 99 sièges et le Parti québécois de Pierre-Marc Johnson 23 sièges.

1975 : Saint-Pie se dote d'un Parc industriel. — Les résolutions nommant des chefs ou directeurs de police ou des officiers de circulation sont abrogées par le conseil du village. Elle concerne Guy Chaput, Denis Gazaille et Henri Davignon. — Le conseil du village décide de vendre le terrain qui lui servait autrefois de dépotoir. — Ouverture du Restaurant Olympique rue Notre-Dame, dans les anciens locaux de la pharmacie. — L'Assemblée nationale du Québec adopte la loi de la Charte des droits et libertés de la personne et la Commission des droits de la personne. — 2 novembre, élection d'André Despars à la mairie du Village.

1965 : L'église s'ajuste aux nouvelles exigences découlant du Concile Vatican II. — 17 août, le moulin Gris de la rue Martin est totalement détruit par un incendie. Il sera reconstruit immédiatement. — La Fabrique accepte l'emprunt pour payer les dépenses à encourir pour l'agrandissement du cimetière. — 8 novembre, 27^e élection générale fédérale. Théogène Ricard, progressiste-conservateur, défait l'aspirant libéral Michel Dumaine par 3 437 voix. — 15 et 16 novembre 1965, le conseil adopte, après referendum, le règlement n°217 permettant la possibilité de licences pour quatre épiceries.

1955 : 17 juin, Paul Petit, ci-devant chauffeur d'autobus pour la société Intercité, entre au service de Me Daniel Johnson comme secrétaire. — En septembre, la Compagnie de Téléphone Bell du Canada met en service son nouveau système à 7 chiffres en ajoutant les lettres PR pour composer nos appels téléphoniques.

1945 : 11 juin, 20^e élection générale fédérale. Le parti libéral conserve le comté de Saint-Hyacinthe-Bagot avec un gain

de Joseph Fontaine. — 30 juin, Congrès général des cercles Lacordaire et Jeanne-d'Arc, tenu à Québec. Saint-Pie y avaient délégué leur président, M. P.-C. Routhier; leur secrétaire M. Jean-Paul Beaudry; leur trésorier M. Bernard Proulx, et M. l'abbé A. Longpré, qui remplaçait M. le chanoine P.-N. Desmarais, aumônier du cercle, retenu à Saint Pie par son ministère. — 28 août, La Municipalité du Village de Saint-Pie acquiert de Wilfrid Fontaine un terrain pour son dépotoir.

1935 : Le révérend frère Marcellin fonde l'Amicale St-Pie. Sa devise : "Toujours Mieux". Le Conseil-fondateur se composait de Roland Palardy, président, Henri Rodier, vice-président, Jean Leduc, secrétaire-trésorier; Omer Messier, Martial Chaput, Henri-Charles Bédard, conseillers, — Le 9 août, décès de Joseph-Émery Phaneuf, député libéral de Bagot à l'Assemblée législative. — 14 octobre, 18^e élection générale fédérale. Saint-Pie fait maintenant parti du comté de Saint-Hyacinthe-Bagot suite à la disparition du comté de Bagot propre en 1933.

1925 : 1 février : Suite à la fusion avec la Banque d'Hochelaga le 1er mai 1924, la Banque Nationale devient La Banque Canadienne Nationale — 25 octobre, 15^e élection générale fédérale. Dans Bagot, Joseph-Edmond Marcile défait son adversaire par une majorité de 774 voix dont 502 dans Saint-Pie. Le candidat conservateur Guillaume-André Fauteux n'a pas eu la faveur des électeurs. — 5 novembre, le député Marcile décède. — 7 décembre, élection complémentaire dans Bagot pour trouver un nouveau député. Le candidat conservateur défait à l'élection du 25 octobre, Guillaume-André Fauteux, affronte Georges-Doréze Morin, notaire à Saint-Pie. Ses concitoyens lui accordent 581 votes de majorité à Saint-Pie et Fauteux perd de nouveau le comté de Bagot par 499 voix.

Et ça continue ...

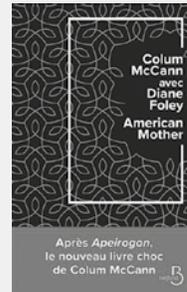


NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au WWW.VILLEST-PIE.CA sous MENU à l'onglet BIBLIOTHÈQUE



UNE RECOMMANDATION DU CLUB DE LECTURE



Une lecture qui porte à réfléchir sur les enjeux pour la famille, les ONG et le gouvernement lors de prises d'otages des travailleurs humanitaires et les rançons demandées pour leur libération.

EXPOSITION

En février, la bibliothèque municipale accueillera une exposition exceptionnelle des œuvres photographiques de M. Yves Bouffard.

L'exposition, qui se tiendra tout au long des mois de février et mars, mettra en lumière des scènes de vie, des paysages enchanteurs, et de petits moments immortalisés par l'objectif de M. Bouffard. Chaque photographie raconte une histoire et invite le spectateur à voyager, à rêver, et à découvrir des perspectives inattendues.

Ne manquez pas cette occasion de plonger dans l'univers visuel riche et inspirant de cet artiste photographe. L'entrée est gratuite et ouverte à tous aux horaires habituels de la bibliothèque. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la bibliothèque municipale.

NOUVEAUTÉ

JEU DE RÔLES

Pour développer la créativité, l'imagination et le travail d'équipe en plus d'aider à la résolution de problèmes une nouvelle activité vous est proposée : le jeu de rôles. Les participants créeront une histoire interactive où chacun incarne un personnage unique. Un animateur guidera l'aventure à travers différents défis et scénarios fantastiques, dans le style de « Donjons et Dragons ».

La première rencontre aura lieu le **4 mars prochain à 18 h 30**, à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque municipale.

Public cible : 12 à 16 ans

Nombre de participants limité à 6 joueurs

Durée de l'activité : 1 heure 30 minutes

Gratuit

HEURE DU CONTE

Tu aimes beaucoup les histoires et tu as entre 3 et 8 ans, viens nous rejoindre pour participer à l'heure du conte à la salle multifonctionnelle le **22 janvier prochain à 18 h 30**. Venez voir ce que Karen et Priscilla ont préparé pour vous !

2 belles histoires.

Cette activité est suivie d'une séance de bricolage. C'est gratuit et amusant!

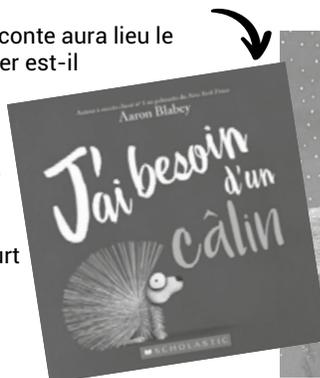
- Une histoire sur la fraternité et le partage.
- Une véritable aventure où la persévérance présentée de façon amusante.



En février, l'heure du conte aura lieu le **26 février à 18 h 30**. L'hiver est-il

la meilleure saison... ou la pire? Que l'hiver soit votre saison préférée ou non, ce livre sera un coup de coeur assuré! Une histoire adorable!

Apportez un pot de yogourt vide et propre pour le bricolage.



SOIRÉE DE JEUX DE SOCIÉTÉ

Vous avez envie de prendre une pause des écrans et de vous divertir autrement? Venez à la soirée de jeux de société.

Venez à la soirée de jeux de société le mercredi

29 janvier à 18 h 30

Pour les 8 ans et plus

Gratuit et sans inscription





LE CAMP OURAGAN VOUS PRÉSENTE

CAMP DE LA Relâche

Du 3 au 7 mars 2025

THÉMATIQUES
PRINCIPALES

3 MARS : BRICO ET ARTS

4 MARS : OLYMPIADES

5 MARS : JEUX DE SOCIÉTÉ

6 MARS : MINI-CHEFS

7 MARS : PARTY PYJAMA

35\$/JOUR OU 150\$/SEM.

Centre sportif et culturel
(50, avenue Garneau)

Activités principales du camp de 9h à 15h30

Service de garde inclus
de 7h à 9h et de 15h30 à 17h30

INSCRIPTIONS:

Dès le mardi 21 janvier à 10h

Jusqu'au vendredi 21 février* à midi

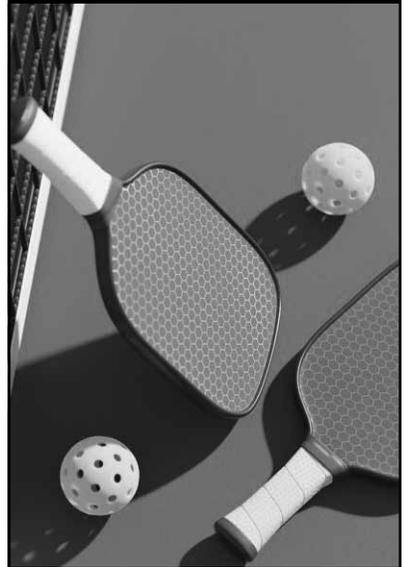
*Aucun remboursement après cette date.
Modalités complètes disponibles sur Qidigo

Pour toutes questions,
contactez-nous au
450-772-2488 p. 227



<https://www.qidigo.com/u/Ville-de-Sainte-Pie/activities/session>

PICKLEBALL LIBRE



Nouvelles plages horaires!

Dès maintenant! Plusieurs disponibilités de terrain Pickleball ont été ajoutées. En effet, les 4 terrains seront disponibles les mardis soir, au lieu de seulement 2. De plus, les mercredis sont réservés aux parents-enfants.

LA GRANDE NOUVEAUTÉ :
4 terrains seront disponibles
les jeudis de 18 h 15 à 20 h !

**Important : jeudi 13 et
27 mars,
il n'y aura pas d'activité.**



OFFRES D'EMPLOI CAMP OURAGAN – ÉTÉ 2025



Le Service des loisirs est à la recherche de candidat(e)s pour occuper les postes suivants pour la saison estivale :

- **Aide-animateur/trice de groupe à temps plein et à temps partiel**
- **Animateur/trice d'intégration pour enfants à besoins particuliers à temps plein**

SALAIRES : SELON LA POLITIQUE SALARIALE EN VIGUEUR AU SERVICE DES LOISIRS

AIDE-ANIMATEUR/TRICE DE GROUPE

Description	Exigences
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anime les enfants de son groupe dont il est responsable ▪ Veille à la sécurité et au bien-être des enfants sous sa responsabilité ▪ Assure la gestion de son groupe ▪ Planifie et réalise les activités hebdomadaires ▪ Encourage et motive les enfants à sa charge à participer aux activités ▪ Participe activement aux rencontres hebdomadaires et aux activités spéciales ▪ Assure un suivi auprès de son chef d'équipe ▪ Applique et fait appliquer les mesures sanitaires liées à la COVID-19 ▪ Horaire variable du lundi au vendredi en fonction des besoins ▪ Toutes autres tâches connexes à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir 14 ans au 1^{er} mai 2025 ▪ Expérience de travail avec les enfants ▪ Facilité à travailler en équipe ▪ Sens des responsabilités ▪ Dynamisme ▪ Créativité

ANIMATEUR/TRICE D'INTÉGRATION POUR ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS

Description	Exigences
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veille à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qu'il accompagne ▪ Voit à l'intégration du/des enfant(s) qu'il accompagne ▪ Encourage le/les enfant(s) à sa charge à participer aux activités ▪ Cultive l'estime de soi des jeunes et les motive ▪ Assure un suivi régulier auprès des parents, notamment à l'aide d'un cahier de communication ▪ Soutient ses collègues dans leurs fonctions et intervient auprès des autres enfants du groupe ▪ Au besoin, pourrait remplacer un collègue ▪ Horaire variable du lundi au vendredi en fonction des besoins ▪ Toutes autres tâches connexes à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir terminé son secondaire 4 ou être en voie de le terminer ▪ Atout : études dans un domaine connexe ▪ Expérience pertinente de travail avec les enfants ▪ Aime la relation d'aide ▪ Sens des responsabilités et de l'écoute

POUR POSTULER : JUSQU'AU 19 FÉVRIER 2025 À MIDI | ENTREVUE SEMAINE DU 24 FÉVRIER 2025

Faites parvenir une lettre de présentation accompagnée de la fiche de renseignements des candidats (disponible dans le *Journal municipal de février*) par courriel à coordo.loisirs@villest-pie.ca

OU en personne à l'hôtel de ville, 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Québec), J0H 1W0.

Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.

Informations supplémentaires : 450 772-2488 poste 227

EXIGENCES POUR TOUS LES POSTES :

- ✓ Les candidatures retenues devront être disponibles pour une journée de stage durant la semaine de relâche.
 - ✓ Participer aux rencontres et formations avant le début du camp, de soirs et de fins de semaines.
 - ✓ Être disponible à temps plein du 25 juin au 15 août 2025.



PROGRAMME D'ACCOMMODEMENT POUR LE CAMP DE JOUR ESTIVAL 2025

Pour les enfants de 5 à 12 ans ayant des besoins particuliers*

Le Service des loisirs de la Ville de Saint-Pie offre un programme d'accommodement pour son camp de jour estival. Il s'adresse aux enfants ayant un plan d'intervention dans le milieu scolaire, que ce soit dû à un problème de santé, à des troubles cognitifs ou à toute autre raison.

Tout parent désirant présenter une demande pour adhérer au programme doit s'adresser au Service des loisirs par courriel à coordo.loisirs@villest-pie.ca, par téléphone au 450 772-2488, poste 227 ou en scannant le code QR.

Le programme est contingenté et toutes les demandes reçues seront soumises à une évaluation. L'adhésion au programme n'est en aucun cas garantie. Le programme d'accommodement de la Ville de Saint-Pie est fondé sur le principe de l'intégration et permet donc d'offrir aux enfants les accommodements les mieux adaptés à leurs besoins. L'application d'un plan d'intervention personnalisé, la présence d'un aide-animateur dans le groupe, le suivi plus serré par le chef d'équipe ou le jumelage avec un animateur d'intégration sont quelques-uns des accommodements possibles dans le cadre de notre programme d'accommodement. Notez qu'un enfant ayant été jumelé à un animateur d'intégration en 2024 n'est pas assuré de bénéficier du même accommodement en 2025. En effet, des mesures d'encadrement alternatives pourraient être mieux adaptées à la situation actuelle de l'enfant.

Peu importe si la demande d'inscription au programme d'accommodement est acceptée ou non, elle ne constitue pas une inscription au camp de jour. Vous devrez inscrire votre enfant au camp durant la période prévue à cet effet.

Surveillez l'Écho de ma Ville et la page Facebook « Loisirs et Culture Ville de Saint-Pie » dans les prochains mois afin de connaître la période d'inscriptions ainsi que les modalités du camp de jour.

Vous avez jusqu'au **31 mars 2025** à midi pour adresser votre demande.

En cas de doute sur les besoins de votre enfant, communiquez avec le Service des loisirs. Il est possible

que son expérience en camp de jour soit affectée si nous ne sommes pas informés à l'avance de ses besoins.

** Les enfants de 5 ans doivent avoir fréquenté la maternelle 5 ans durant l'année scolaire 2024-2025. Aucun enfant ayant fréquenté la maternelle 4 ans ne sera accepté.*



LOCATION DE SALLES

Saviez-vous que la Ville de Saint-Pie offre la possibilité de louer des salles? Que ce soit pour une réception de funérailles, une fête d'enfants, un party privé, des activités sportives, etc., les citoyens ont accès à diverses options.

Contactez Julie Nicolas, directrice du Service des loisirs pour obtenir de plus amples informations : 450 772-2488, poste 236 ou loisirs@villest-pie.ca.



VIE COMMUNAUTAIRE



**301C, RUE NOTRE-DAME,
COUR ARRIÈRE RUE ROY**
Johanne St-Pierre : **450 772-5574**
Local les mardis : **450 772-5333**

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts pour 6\$.



**POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE VOUS RENDRE**



70 av. Saint-François, Saint-Pie
450 772-6828
www.centredelafamillestpie.com
Surveillez notre page



- Campagne Olymel pour février. Toutes les informations se retrouveront dans notre Info-centre. Vous devez être membre pour le recevoir.
- Bingo le 21 février 19h. Les portes ouvriront à 18h.
- **Sortie espace ados:** Saint-Hyacinthe en blanc samedi 1^{er} février. Toutes les informations sont sur la page Facebook espace ados Saint-Pie.
- **Service aux aînés:** Café-causerie à l'Habitat St-Pie le mardi 11 février de 13h à 14h30. Mardi 25 février de 13h30 à 14h30 aura lieu une conférence donnée par l'Aîné-Avisé sur les fraudes de toutes sortes. **OUVERT À TOUS!**

**POUR ACCÉDER FACILEMENT
À NOTRE SITE WEB**



fadoq

SAINT-PIE
301 rue Notre-Dame

Bonjour à tous

Nos activités se déroulent au 301 rue Notre-Dame, Saint-Pie.

SOUPER

Potage légumes, filets porc à l'érable et patates pilées, légumes, salades, desserts poudings à l'érable, café et thé.

**ADMISSION GÉNÉRALE
(souper inclus) 30 \$**

Porte ouverte à 16 h 30 servi à 17 h 30
lundi 20 janvier et 17 février 2025 à 19 h
Nous vous attendons en grand nombre.

Le café, les croustilles et les grignotines sont vendues sur place.

Bienvenue à tous (18 +)

Informez-vous auprès de Johanne au
450 230-1395

CARTES

Nous jouons au whist tous les lundi
13 h.

Collations faites maison et prix de participation pour tous,

Ambiance amicale alors nous vous invitons à vous joindre à nous.

LOCATION

de salle pour toute occasion (réunion, funérailles, rencontre famille, repas de fête anniversaire, mariage, avec ou sans repas)

REJOINDRE Grégoire Couture
(450) 779-1260 ou (450) 230-1395

**Nous remercions grandement
pour les commanditaires.
C'est très apprécié, un gros merci à tous!**

LA FABRIQUE

Nous aimerions remercier tous ceux et celles qui ont participé au spectacle bénéfice "*Chants d'Hiver*" du 30 novembre 2024 à l'église de Saint-Pie, présenté par le groupe Polaris Quartet.



Le quatuor a charmé l'assistance et impressionné par leurs grands talents d'interprètes et de musiciens. Philippe Harvey et Nancy Desmarais, tous deux de Saint-Pie, nous ont démontré que quand on y croit, on peut y arriver. Ils ont travaillé avec tant d'ardeur, à concevoir ce spectacle. Ils ont toute notre admiration. **Félicitations à vous deux.**

La première partie, nous a offert un magnifique cadeau, une chorale de 19 jeunes âgés entre 5 et 12 ans, de Saint-Pie et a émerveillé le public. Sous la direction de Nancy Desmarais et Claudine Poirier, nous avons retrouvé nos cœurs d'enfants avec nos chansons de Noël préférées. C'était un moment magique et envoutant. Merci à tous les jeunes et parents qui ont travaillé fort pendant plusieurs semaines. Et à la demande générale, nous referons l'expérience en 2025.

Sans oublier les 300 spectateurs qui ont assisté au concert. Merci de votre appui et de votre fidélité.

Mais sans nos partenaires financiers, tout cela serait impossible.

Merci à :

- Mario St-Pierre, maire
- Chantal Soucy, députée à l'Assemblée nationale
- Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de Saint-Hyacinthe
- Les Entreprises Guy Lacasse
- Pharmacie Familiprix, Normand Thériault et Nathalie Lapointe
- Ravenelle Électrique, Saint-Pie
- SANAIR, Saint-Pie
- Les Marchés Tradition, Saint-Pie
- Les Carrières St-Dominique

*Merci pour votre soutien inestimable.
De la Fabrique paroisse Saint-Pie*



NOS ORGANISMES LOCAUX



	CATÉCHÈSE Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
	ENTRAIDE ST-PIE M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
	CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE	450 772-6828
	FADOQ Mme Jacqueline Therrien Lachance	450 772-5226
	CERCLE DE FERMIÈRES Mme Thérèse Sansoucy	450 772-2741
	CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE	450 773-4966 #35
	CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958 M. Patrice Caya	450 772-6349
	LIGUE DE BALLE FÉMININE Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
	CHORALE ST-PIE Mme Roseline Poirier	450 502-5106
	LIGUE DE BALLE DU VENDREDI M. Claude Clavet	450 502-2778
	CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE Secrétariat	450 772-2440
	LIGUE DE PÉTANQUE Denis Laplante	450 501-7070

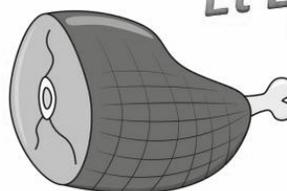


Samedi le 1^{er} mars à 20h

Au Centre Sportif et Culturel de St-Pie

Conseil #2958

Rafle de Jambons Et Longes de Porc



Soirée en l'honneur de Jacques Robert

4 Consommations gratuites

(Bières ou vin)

Prix de présence

Bienvenue à tous Buffet inclus

Pour toutes informations ou pour acheter vos billets

Patrice Caya : (450) 772-6349

Francis Fortin : (450) 778-4022

Entrée: 15\$ 18 ans et +

CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE SAINT-HYACINTHE

(remplace anciennement la Popote Roulante)

SERVICE DE REPAS CHAUDS CUISINÉS LE MATIN MÊME le mardi et / ou le jeudi, entre 11 h 30 et 12 h 30

Toutes les personnes de 65 ans et plus ou les personnes en convalescence, en perte d'autonomie peuvent bénéficier du service de façon temporaire ou prolongée. En plus d'alléger la corvée de repas, c'est une façon de se faire un cadeau ou d'en offrir un à un ami, un parent ou un voisin. *Des certificats-cadeaux sont disponibles.*

POUR INFORMATION OU COMMANDER

450-773-4966 POSTE 35



VIE COMMUNAUTAIRE



En cette nouvelle année qui commence, SolutionS Industrielles JFD, une entreprise de St-Pie et EXD Mécanique inc. en partenariat avec le Restaurant 235 ont offert une centaine de repas à l'organisme Entraide St-Pie pour les familles dans le besoin.

SolutionS Industrielles JFD (Jean-François Dubreuil) et EXD Mécanique inc. (Xavier Dion) sont des entreprises expérimentées et minutieuses capables de mener divers projets dans le service mobile de mécanique industrielle, de soudure et de manutention.



L'ACEF est un organisme communautaire d'éducation financière et de défense des droits des consommateurs qui vise à éduquer, informer et sensibiliser la population en matière de finances personnelles, de consommation responsable et de logement.

Pourquoi faire appel aux services de l'ACEF ?

- Besoin momentané dû aux circonstances (décès, séparation, divorce, maladie, perte d'emploi);
- Situation de maladie familiale et de proche-aidance;
- Souhait d'améliorer ses connaissances en matière de finances personnelles (gestion d'un budget, programmes disponibles);
- Préparation de retraite;
- Accès à la propriété;
- Retour aux études;
- Être un consommateur avisé;
- Trouver des solutions à vos dettes.

50 ans!

acef
Montérégie-est

<https://www.acefme.org/>
450 375-1443

La gratuité, l'absence de jugement et l'autonomie de la personne sont au cœur de nos actions!



CERCLE
des fermières

Le Cercle de Fermières St-Pie sera de retour le mercredi **12 février 2025**

En surplus de la réunion habituelle, nous soulignerons la Saint Valentin. Bienvenue à toutes.

Pour toute question, contactez Thérèse Sansoucy au **450-772-2741**



Votre calendrier — FÉVRIER 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						Centre de la famille : Espace ados sortie Entraide : 9h à 12h
2	3	4	5	6	7	8
	FADOQ : CARTES	Entraide : ouvert 13 h à 16 h			Collecte de déchets	
9	10	11	12	13	14	15
	FADOQ : CARTES	Centre de la famille : Service aux aînés Entraide : ouvert 13 h à 16 h	Pleine lune		Collecte de matières recyclables	
16	17	18	19	20	21	22
	FADOQ : BINGO + CARTES	Centre de la famille : Service aux aînés Entraide : ouvert 13 h à 16 h	DATE LIMITE POUR POSTULER AU CAMP DE JOUR		Centre de la famille : Bingo à 19 h	
23	24	25	26	27	28	
	FADOQ : CARTES	Entraide : ouvert 13 h à 16 h	Heure du conte		Collecte de matières recyclables	



CALENDRIER DES COLLECTES 2025

SAINT-DAMASE, SAINT-PIE, SAINTE-MADELEINE ET SAINTE-MARIE-MADELEINE

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL										
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S				
		1 ^F	2	3 ^R	4							1							1				1	2	3 ^R	4 ^R	5				
5	6	7	8	9	10 ^O	11	2	3	4	5	6	7 ^O	8	2	3	4	5	6	7 ^O	8	6	7	8	9	10 ^O	11 ^R	12				
12	13	14	15	16 ^O	17 ^R	18	9	10	11	12	13 ^O	14 ^R	15	9	10	11	12	13 ^O	14 ^R	15	13	14	15	16	17 ^O	18 ^O	19				
19	20	21	22	23	24 ^O	25	16	17	18	19	20	21 ^O	22	16	17	18	19	20	21 ^O	22	20	21	22	23	24 ^O	25 ^R	26				
26	27	28	29	30	31 ^R		23	24	25	26	27	28 ^R		23 ^O	24 ^O	25	26	27	28 ^R	29	27	28	29	30							
MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT										
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S				
				1 ^O	2 ^O	3	1	2	3	4	5 ^O	6 ^R	7	1	2	3 ^O	4 ^R	5						1 ^R	2						
4	5	6	7	8 ^O	9 ^R	10	8	9	10	11	12 ^O	13 ^O	14	6	7	8	9	10 ^O	11 ^O	12	3	4	5	6	7 ^O	8 ^O	9				
11	12	13	14	15 ^O	16 ^O	17	15	16	17	18	19 ^O	20 ^R	21	13	14	15	16	17 ^O	18 ^R	19	10	11	12	13	14 ^O	15 ^R	16				
18	19	20	21	22 ^O	23 ^R	24 ^O	22	23	24	25	26 ^O	27 ^O	28	20	21	22	23	24 ^O	25 ^O	26	17	18	19	20	21 ^O	22 ^O	23				
25	26	27	28	29 ^O	30 ^O	31	29	30						27	28	29	30	31 ^O		24 ^O	25	26	27	28 ^O	29 ^R	30					
SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE										
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S				
				1	2	3					1	2 ^O	3 ^O	4						1						1	2	3	4	5 ^R	6
7	8	9	10	11 ^O	12 ^R	13 ^O	5	6	7	8	9 ^O	10 ^R	11	2	3	4	5	6 ^O	7 ^R	8	7	8	9	10	11 ^O	12 ^O	13				
14	15	16	17	18 ^O	19 ^O	20	12	13	14	15	16 ^O	17 ^O	18	9	10	11	12	13 ^O	14 ^O	15	14	15	16	17	18	19 ^R	20				
21	22	23	24	25 ^O	26 ^R	27	19	20	21	22	23 ^O	24 ^R	25	16	17	18	19	20 ^O	21 ^R	22	21	22	23	24	25 ^O	26 ^O	27				
28	29	30					26	27	28	29	30 ^O	31 ^O		23 ^O	24	25	26	27 ^O	28 ^O	29	28	29	30	31							

D Déchets **R** Matières récupérables **O** Matières organiques **F** Férié

O Collecte des gros rebuts (Saint-Pie)

O Collecte des gros rebuts (Saint-Damase, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine)

O Collecte des résidus domestiques dangereux (pour les lieux de collecte, voir la section AUTRES SERVICES ou le SITE INTERNET DE LA RÉGIE)

Les bacs verts, bleus et bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.